



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 2020



Sommaire

Préambule de Mme le MAIRE

CONTEXTE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE

- Objectifs et obligations du DOB
- Du contexte international à la situation locale
- Situation économique et sociale nationale et internationale
- Situation locale
- Loi de finances 2020

ANALYSE RETROSPECTIVE 2014-2019

- Section de fonctionnement : recettes / dépenses
- Section d'investissement : recettes / dépenses
- Comptes de résultat
- Soldes intermédiaires de gestion
- Tableau de synthèse 2014 - 2019

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

- Contraintes et hypothèses d'évolution retenues
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

PERSPECTIVES 2020 – 2022

- Hypothèses de gestion et plan d'équipements
- PPI (plan pluriannuel d'investissement)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ESPACE CULTUREL

- Théâtre Musical de Pibrac (TMP)

ANNEXES 1/2/3/4

Préambule,

Mesdames et Messieurs les conseillers,
Chers Pibracaises et Pibracais,

Nous présentons aujourd'hui notre premier rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2020. Ce rapport s'inscrit dans une situation totalement inédite, liée à la crise sanitaire de la COVID 19 avec un budget 2020 à voter en grande partie réalisé par l'équipe sortante.

Cet exercice des orientations budgétaires est important. Si les chiffres ne mentent pas, ils peuvent toutefois être analysés avec une certaine philosophie économique et des priorités différentes dans la gestion budgétaire, ce qui donne voix à de nombreux débats.

Aussi, pour réaliser ces orientations, nous sommes-nous attachés à être le plus factuel possible, en nous appuyant sur des documents et des travaux externes à notre collectivité afin d'éviter toute partialité.

Ce rapport est fondé sur les conclusions de l'audit financier qui a été remis à la commune par le cabinet Finindev dont la mission était double : restituer un éclairage rétrospectif sur la gestion de l'équipe précédente et dégager les différents scénarios sur les marges financières pour les années à venir.

Le bilan de la mandature précédente sur la période 2014-2019 fait apparaître les éléments suivants :

- L'endettement a diminué annuellement de 9,3% entre 2014 et 2019 portant à 5 ans le ratio de solvabilité.
- Les dépenses d'investissement ont été très faibles : 191€ par habitant en moyenne par an, quand pour les communes de la même strate cet investissement est de 292€.
- Les recettes d'investissement sont également très faibles : seulement 15% de subventions obtenues sur les projets. Cette information est d'autant plus surprenante qu'un directeur de cabinet avait été recruté pour rechercher des financements.

Ces éléments ont deux conséquences importantes sur le budget de la commune :

- Le besoin de financement a été couvert par la trésorerie qui de surcroît a exceptionnellement bénéficié du montant important d'un legs. Les réserves financières sont aujourd'hui épuisées.
- La commune s'est désendettée mais elle a aggravé son retard en équipement.

Au-delà de l'analyse rétrospective 2014-2019, nous devons nous arrêter sur le dernier exercice budgétaire de l'équipe sortante. En effet, l'année 2019 se caractérise par une accélération des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- Les charges réelles s'envolent littéralement entre 2018 et 2019 : +6% d'augmentation dont un bon spectaculaire de 16% pour les charges à caractère général avec certains postes étonnants :
 - Contrats et prestations de service : +213% (46 K€ en 2018 contre 122K€ (46 K€ en 2018 contre 122K€ en 2019) ; entretien des espaces verts et publications (le Mag) : +40%.
 - Certaines lignes budgétaires consommées aujourd'hui sont proches des dotations annuelles récurrentes alors que le budget 2020 n'a toujours pas été voté.

- A l'inverse la commune n'a pas tenu ses engagements. Certaines subventions votées par le conseil municipal n'ont pas été versées en 2019, mettant en déséquilibre le budget d'organes clés de la commune :
 - Moins 58K€ sur le budget du CCAS.
 - Moins 40K€ pour l'ECP, qui gère le TMP.

L'année 2019 est donc marquée par des choix budgétaires inquiétants.

Le budget 2020 devra assumer des choix qui ne sont pas les nôtres :

- En matière d'investissement : un projet d'école surdimensionnée (14 classes au lieu de 8 nécessaires) qui avait été présenté au Conseil municipal avec un plan de financement tronqué : 1,2M€ de subventions annoncé sur la première tranche, quand il est possible d'obtenir 600K€ au maximum. Ce projet à lui seul capte près de trois années d'investissement.
- L'absorption des déficits importants sur le CCAS et l'ECP.
- Les conséquences d'engagements contractuels sur lesquels nous ne reviendrons pas en détail notamment des marchés exorbitants.
- Et environ 100 K€ de factures qui n'ont pas été réglées en 2019 et sont reportées sur 2020 (fluides, entretien des bâtiments communaux, amortissement, etc.).

Malgré ce contexte très contraint, nous réduisons les charges à caractère général de la commune (-6% par rapport à 2019) ainsi que les charges de personnel (-5%) alors que nous accusons une hausse des dépenses obligatoires de l'ordre de 7,9%. Les travaux de l'école élémentaire Maurice Fonvieille démarrent et la planification des équipements sportifs sera lancée. Un effort particulier sera réalisé sur la modernisation de l'environnement informatique afin de proposer une nouvelle organisation administrative de travail et plus de services dématérialisés à la population.

Pour la mandature, nous tiendrons nos engagements :

- Rattraper le retard en investissement grâce à l'emprunt à compter de 2021 dans le strict respect des seuils de solvabilité,
- obtenir des taux de subventions beaucoup plus importants sur nos projets,
- ne pas augmenter les impôts,
- travailler à la réduction des charges et surtout à un contrôle de gestion inexistant sur la commune.

Voilà les quelques éléments sur lesquels nous appuierons notre action. Ces éléments appelleront sans doute à débat au sein de nos assemblées et auprès de l'opinion publique.

Mais quoi qu'il en soit, fidèle à l'esprit camusien qui nous anime, nous ne chercherons pas à avoir raison mais à être juste.

Contexte juridique et économique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

En raison de la situation sanitaire engendrée par la pandémie du coronavirus, la loi urgence sanitaire et l'ordonnance du 22/03/2020 prévoient la date limite d'adoption du budget au plus tard le 31 juillet 2020.

Cadre légal du débat d'orientation budgétaire (DOB) :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu par l'article L.2121-8 du CGCT.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il est transmis au Préfet et au Président de Toulouse Métropole (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Le DOB fait l'objet d'un compte-rendu de séance et mis dans un délai de 15 jours suivant sa tenue à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Il est mis en ligne sur le site internet de la Collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (article L.2313-1 du CGCT).

L'article 4 alinéa 8 de l'ordonnance du 23 mars 2020 prévoit exceptionnellement la tenue du DOB le même jour que la présentation du budget ; les délibérations respectives sont prises séparément.

Objectifs et obligations du DOB

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière, garante d'une part des équilibres budgétaires et financiers à court et à moyen terme, mesurés par les niveaux d'épargne, et d'autre part de maintenir la solvabilité, exprimée par la capacité de désendettement, permettant de continuer à bénéficier de prêts du secteur bancaire.

Il constitue également un acte de transparence vis-à-vis de la population et sera mis en ligne sur le site internet de la ville (art. L.2313-1 du CGCT).

Les autres mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale prises par ordonnance du 25/03/2020 en application de l'article 11 alinéa 8 de la loi d'urgence sanitaire du 23/03/2020.

Report de plusieurs échéances :

- Vote des taux et tarif des impôts locaux : date limite fixée au 3 juillet. Il n'a pas été procédé de changement de taux pour notre commune.
- Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : date limite au 1er octobre. Le conseil municipal a délibéré le 30 juin pour un abattement de 30%.

Principales mesures de "souplesse budgétaire" :

Dépenses d'investissement : en l'absence de vote du budget, l'exécutif de la collectivité pourra engager, liquider et mandater dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent.

Dépenses imprévues : le plafond est porté à 15% (contre 7,5% ou 2% aujourd'hui) des dépenses prévisionnelles de chaque section. Celles relevant de la section d'investissement pouvant être financées par emprunts.

Commande publique :

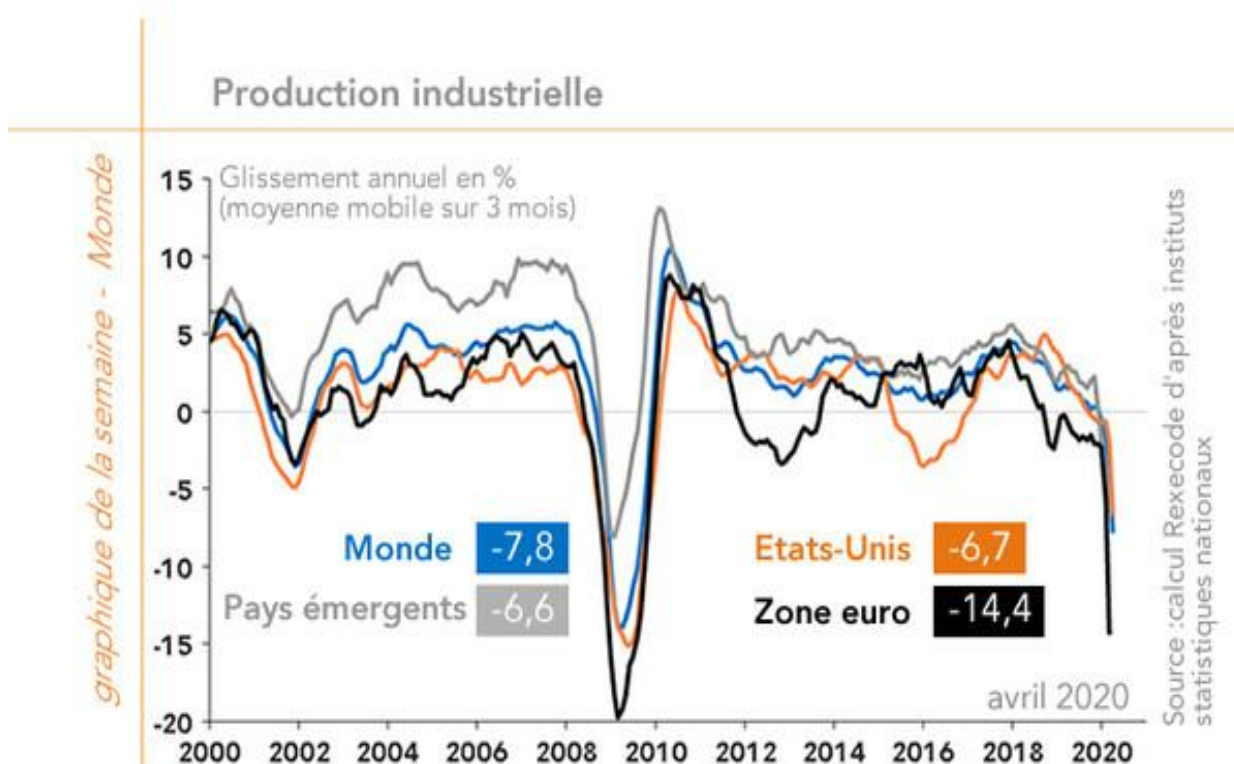
Les règles de passation, de procédure ou d'exécution de la commande publique des contrats soumis au Code de la commande publique sont adaptées par l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 qui prévoit :

- la prolongation des durées d'exécution les contrats échus,
- le recours aux marchés de substitution auprès de tiers,
- le report voire annulation des sanctions où pénalités infligées aux titulaires d'un marché, indemnisation en cas de résiliation du contrat ou d'annulation de bons de commande,
- les avances d'un montant supérieur au taux maximal de 60% prévu par le code de la commande publique".

La situation mondiale face à la crise :

Les mesures de confinement et de fermeture généralisée prises par les autorités de nombreux pays ont pour conséquence un arrêt brutal et massif de l'activité économique. Le choc économique, de grande ampleur, se traduit à plusieurs niveaux : choc sanitaire, perturbations économiques internes, chute de la demande extérieure et de la production industrielle.

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit un recul de 3 % du produit intérieur brut (PIB) de la planète en 2020, en prenant l'hypothèse d'une diminution de la pandémie de Covid-19 au second semestre de cette année. La crise sera aussi sociale : le chômage pourrait augmenter de 40 % cette année dans la zone euro, passant de 6,6 % de la population active en 2019 à 9,2 % en 2020, et même tripler aux Etats-Unis pour atteindre 10,4 % cette année.



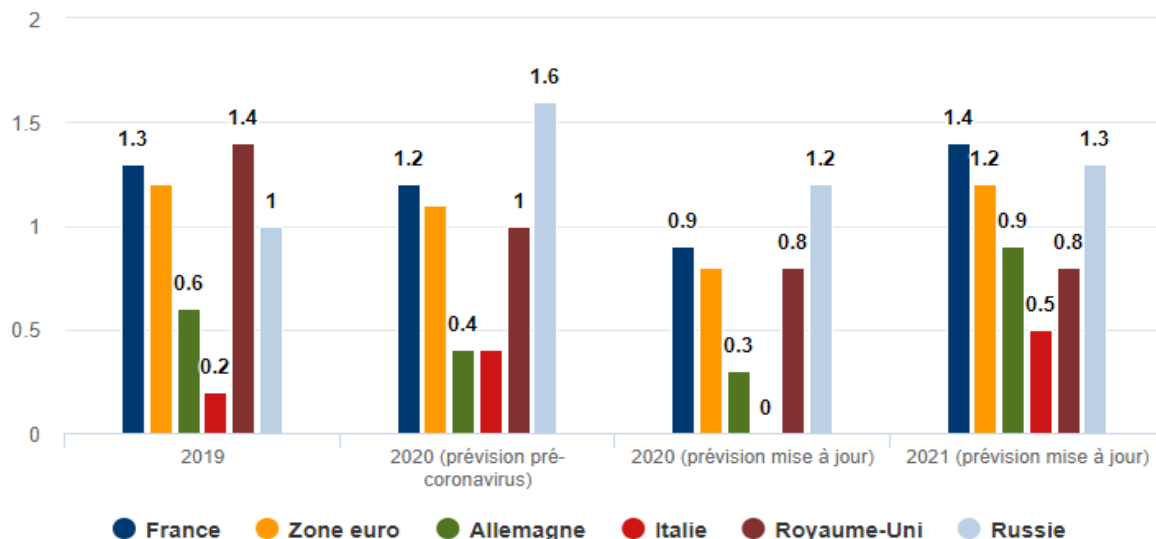
Indicateurs significatifs de la conjoncture économique mondiale
La production industrielle mondiale (avril 2020)

Les prévisions de croissance mondiale sont extrêmement incertaines : une reprise partielle est prévue pour 2021, avec toutefois un niveau de PIB inférieur à la tendance d'avant l'apparition du virus.

L'industrie mondiale s'accommoderait difficilement d'une prolongation des mesures de confinement, voire de l'apparition d'une deuxième vague. La situation sociale pourrait alors devenir explosive.

Les perspectives économiques nationales :

En Europe, le coronavirus aura un impact important (croissance annuelle du PIB, en %)



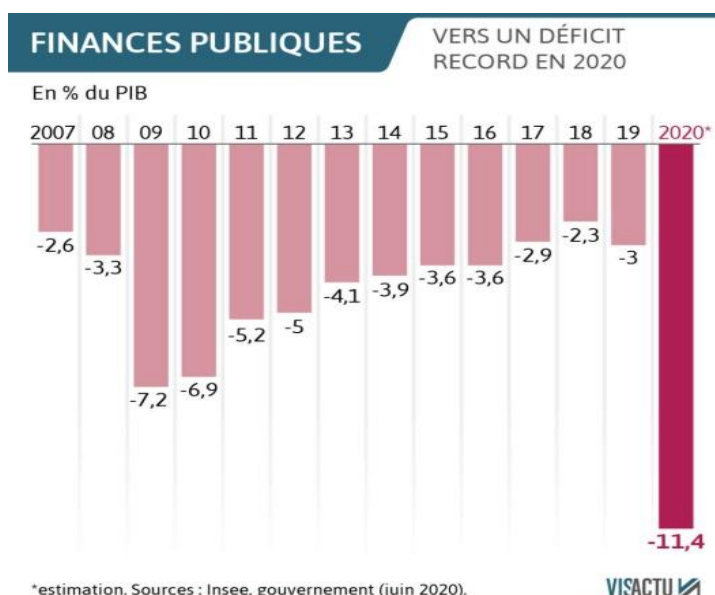
OCDE

La Loi de finances initiale du 29 décembre 2019 prévoyait pour 2020 une croissance de +1,3 % assortie d'un déficit de l'Etat représentant 2,2 % du PIB.

Prévisions revues à la baisse successivement par la première Loi de finances rectificative concomitante à la Loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, puis à nouveau dans la deuxième Loi de finances rectificative du 23 avril 2020.

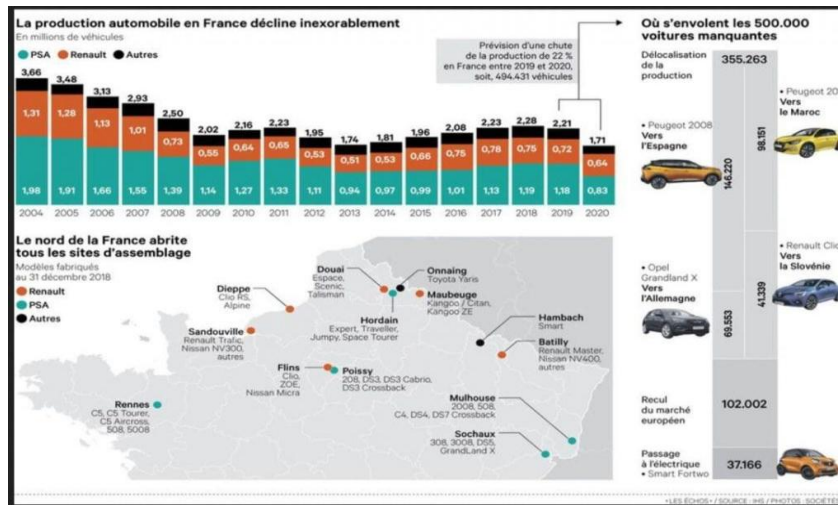
Cette dernière prévoit la mise en œuvre d'un plan de relance de 110 milliards d'euros pour faire face aux conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Le gouvernement estime que la crise sanitaire entrainera dans l'économie un recul de la croissance à -8 % et devrait fortement creuser le déficit public à 9,1 % du PIB en 2020.

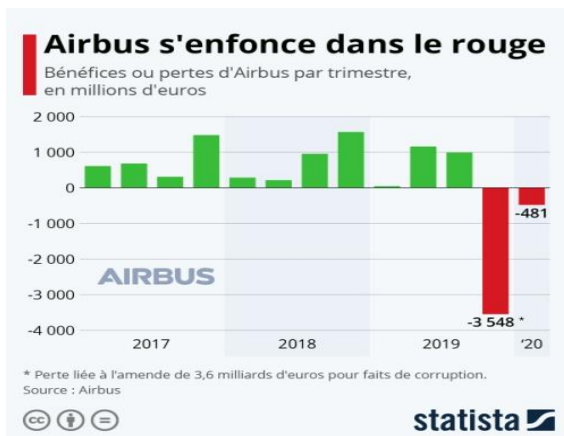


La dette publique devrait, elle, s'envoler à 120,9% du PIB, alors qu'elle avait atteint 98,1% l'an dernier. La France figure ainsi parmi les pays européens les plus endettés.

En France, l'industrie automobile en déclin s'effondre de 22% en 2020. (Prévision : - 500 000 véhicules produits)



En région, Airbus prévoit 4 milliards de pertes :



Les prévisions de baisse de trafic sont passées entre avril et juin de -80 millions à -88,7 millions passagers ; le nombre d'emplois perdus de 392.500 à 434.700 ; l'impact sur le PIB de -35,2 à -38,9 milliards de dollars. Les compagnies aériennes françaises perdraient ainsi 15,7 milliards de dollars (source Association du transport aérien).



Malgré le plan de relance de la filière aéronautique de 10 milliards d'euros, 3390 emplois dont 2400 usine et 990 au siège, sont menacés sur Toulouse.

Les principaux repères économiques :

	Prévisions de croissance (PIB)	Prévisions inflation	Prévisions prix du baril	Prévisions prix réglementé de l'électricité
2020	-8,7 %	1,1 %	Stables en 2020 à 43\$	Février +2,4%
2021	5,2 %	0,8 %		
2022	3,3%%	1,3 %		

Prix de l'électricité : après l'augmentation de février 2020, une proposition de 1,55% est actuellement en discussion.

Les taux des emprunts / les taux longs en hausse

	Taux brut moyen	Taux brut minimum	Taux brut maximum
Durée : 7 ans	0,90%	0,40%	1,80%
Durée : 10 ans	1,00%	0,65%	1,80%
Durée : 15 ans	1,20%	0,90%	1,80%
Durée : 20 ans	1,40%	1,10%	2,00%
Durée : 25 ans	1,60%	1,45%	2,35%

Les taux immobiliers au 10 avril 2020. Taux donnés à titre indicatif (sources : Emprunt Direct, Empruntis,

Sur vingt ans, la moyenne tourne autour de 1.40% (hors assurances)

La Loi de finances 2020 / les concours aux communes

Les concours financiers de l'Etat :

Les transferts financiers de l'Etat aux Collectivités sont en hausse dans le PLF 2020 et atteignent 115,7 milliards d'euros soit une hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019.

Au sein de ces concours l'enveloppe DGF est stable en 2020.

Principale dotation de l'État aux collectivités locales, l'enveloppe répartie entre les régions, départements, communes et EPCI, est stable en 2020 à 27 milliards d'euros au niveau national, elle baisse néanmoins dans 14 200 communes après péréquation.

Pibrac verra sa DGF encore baisser en 2020 à 814K€ (-25K€) en raison de l'écrêtement de 155K€ (potentiel fiscal élevé) et de la contribution au redressement des finances publiques de 360K€.

Les dotations d'investissement sont maintenues aux niveaux de 2019.

- La dotation d'équipements pour les territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'euros

(La loi de finance rectificative du 28 avril 2020 augmente l'enveloppe de 1 milliard d'euros)

- FCTVA

L'entrée en vigueur du traitement automatisé des données budgétaires et comptables repoussée au 1^{er} janvier 2019, puis au 1^{er} janvier 2020 à été de nouveau reportée au 1^{er} janvier 2021.

Cette procédure vise à simplifier et harmoniser les règles de gestion du FCTVA et améliorer la sécurité juridique et comptable de son exécution. Son taux à 16,404% reste inchangé.

Pibrac bénéficie du dispositif sur les investissements n-1.

En 2020 Pibrac recevra 309K€ au titre du FCTVA.

La réforme fiscale :

L'article du projet de loi de finances (PLF) consacré à la réforme de la fiscalité locale est à la hauteur, en termes de pagination, de l'ampleur des enjeux budgétaires et de la complexité de sa mise en œuvre : 35 pages pour 520 alinéas. Y sont détaillés les modalités de suppression de la taxe d'habitation sur la période 2021 – 2023, le fonctionnement du dispositif de compensation pour les différents niveaux de collectivités concernés, l'évolution des règles de lien entre les taux et le fonctionnement des taxes annexes (taxe GEMAPI, TSE, taxe sur les logements vacants...) liées à la TH.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales (RP) sera effective en 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20% restant (selon leur niveau de ressources : voir annexe 1) cette suppression s'effectuera par pallier sur trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). **En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale, mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.**

En 2020, les collectivités continueront à percevoir un produit de TH (1/12ème du produit de 2019 dont les rôles complémentaires) mais perdront tout pouvoir sur l'augmentation du taux, lequel restera gelé à son niveau de 2019 (les communes conservent leur pouvoir de taux sur le foncier bâti et non bâti).

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation sera effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales sera opérée. Les communes récupéreront la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département tandis que ce dernier et les EPCI se verront attribuer une fraction des recettes de TVA.

Le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020. A **Pibrac**, le taux de TFPB est de 14.11 %, celui du département de 21,90 %. **Le taux de référence sera de 36,01 %.**

Le montant transféré à chaque commune ne sera pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales auparavant perçu. Le PLF 2020 prévoit de mettre en place un dispositif d'équilibrage (le coefficient correcteur) permettant de neutraliser la sur-compensation, lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH sur les résidences principales, ou la sous-compensation dans le cas inverse.

Un **coefficient correcteur** (déjà désigné par les spécialistes par le sobriquet de « Coco ») est destiné à ajuster, via un compte d'avance, la situation de chaque commune. Cela constitue la clé de voute du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou sur-compensations (voir annexe 3).

PIBRAC : données statistiques source INSEE

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	1 518	2 291	4 245	5 879	7 440	7 755	8 272	8 459
Densité moyenne (hab/km ²)	58,7	88,6	164,2	227,3	287,7	299,9	319,9	327,1

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

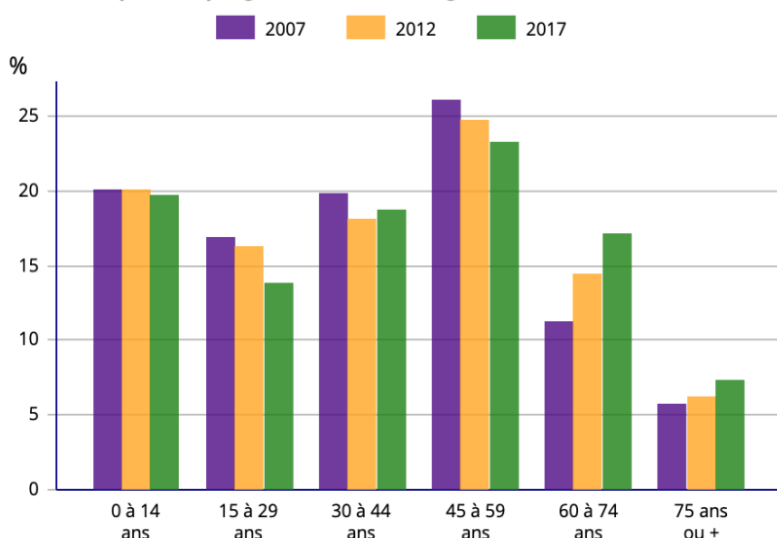
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Population INSEE 2019 = 8648 Population totale DGF = 8686
Répartition par sexe et par âges

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4 102	100,0	4 357	100,0
0 à 14 ans	824	20,1	842	19,3
15 à 29 ans	604	14,7	562	12,9
30 à 44 ans	782	19,1	799	18,3
45 à 59 ans	946	23,1	1 026	23,5
60 à 74 ans	693	16,9	760	17,4
75 à 89 ans	233	5,7	305	7,0
90 ans ou plus	20	0,5	63	1,4
0 à 19 ans	1 113	27,1	1 101	25,3
20 à 64 ans	2 307	56,2	2 431	55,8
65 ans ou plus	682	16,6	825	18,9

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

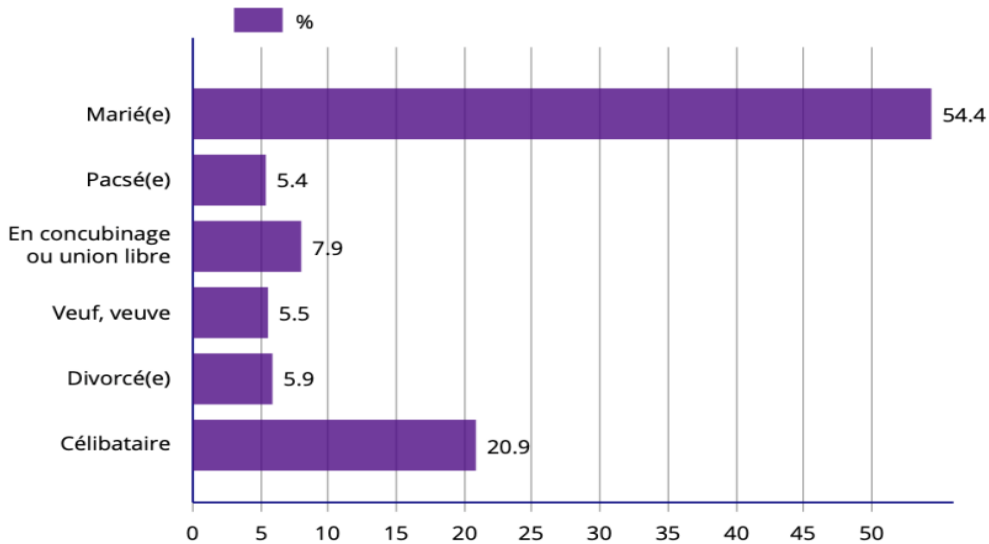


Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
Ensemble	2 748	100,0	3 124	100,0	3 385	100,0	7 620	8 092	8 345
Ménages d'une personne	432	15,7	600	19,2	810	23,9	432	600	810
Hommes seuls	172	6,3	252	8,1	335	9,9	172	252	335
Femmes seules	260	9,5	348	11,1	475	14,0	260	348	475
Autres ménages sans famille	56	2,0	36	1,2	60	1,8	120	84	150
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 260	82,2	2 488	79,6	2 515	74,3	7 068	7 408	7 385
Un couple sans enfant	832	30,3	1 000	32,0	1 055	31,2	4 748	4 660	4 585
Un couple avec enfant(s)	1 216	44,3	1 212	38,8	1 195	35,3	578	700	895
Une famille monoparentale	212	7,7	276	8,8	265	7,8	212	276	265

Accusé de réception en préfecture
031-213104177-20200728-202007DEAC51-1
-AR
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

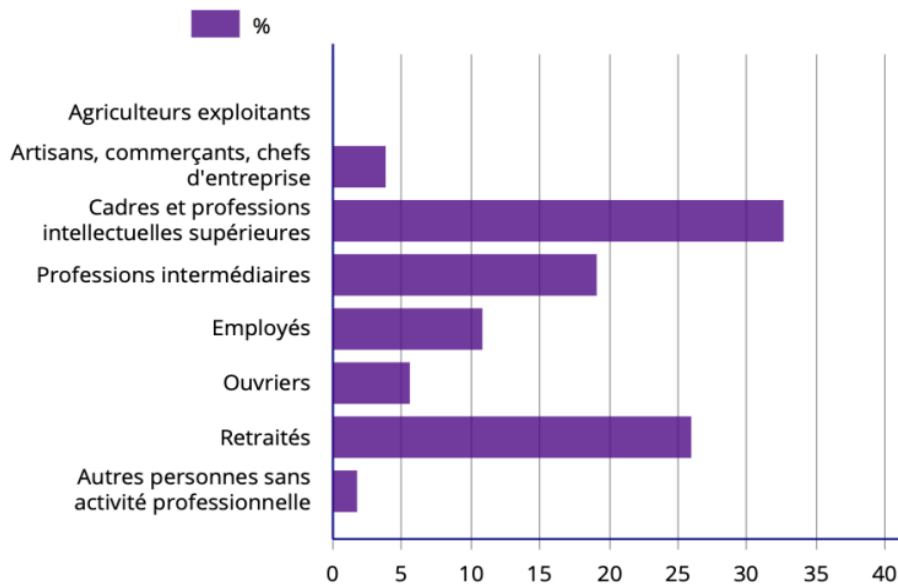
FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2017



Importante proportion de couples sans enfant (31,2%) pour 2125 personnes

Les veufs, veuves, divorcé(e)s et célibataires représentent le tiers de la population.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2017



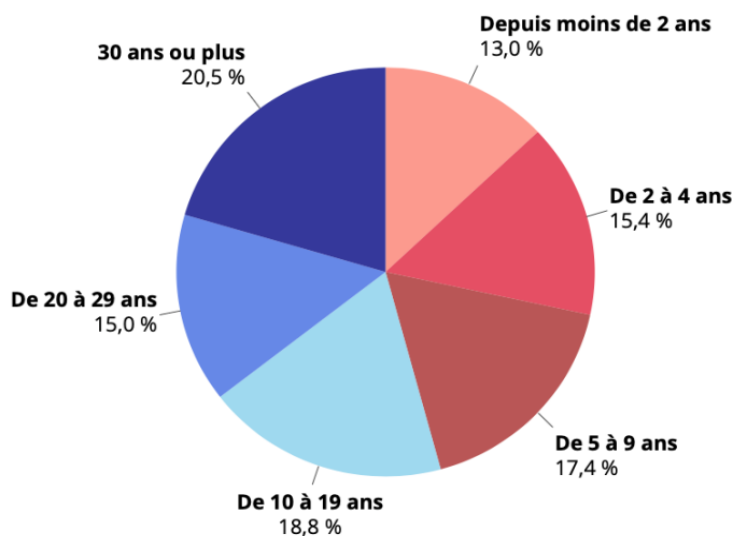
Forte représentation des cadres supérieurs et des retraités

Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2 884	100,0	3 337	100,0	3 645	100,0
Résidences principales	2 747	95,2	3 131	93,8	3 380	92,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	20	0,7	25	0,7	26	0,7
Logements vacants	117	4,1	181	5,4	239	6,6
<i>Maisons</i>	2 542	88,1	2 795	83,8		
<i>Appartements</i>	333	11,5	534	16,0		

Accusé de réception en préfecture
031-213104177-20200728-202007DEAC51-1
-AR
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017



28,4 % des personnes habitent Pibrac depuis **moins** de 4 ans

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	2 747	100,0	3 131	100,0	3 380	100,0	8 307	15,9
Propriétaire	2 127	77,4	2 350	75,1	2 476	73,3	6 282	19,8
Locataire	574	20,9	738	26,9	877	25,9	1 963	5,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	164	6,0	210	6,7	269	8,0	646	6,3
Logé gratuitement	46	1,7	43	1,4	27	0,8	62	10,8

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2017

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	415	310	74,7	71,8	77,7
6 à 10 ans	602	591	98,2	97,4	99,0
11 à 14 ans	483	475	98,3	98,2	98,5
15 à 17 ans	385	379	98,4	98,5	98,3
18 à 24 ans	469	298	63,5	57,1	70,1
25 à 29 ans	312	26	8,3	9,4	7,2
30 ans ou plus	5 627	72	1,3	0,9	1,6

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2017

	Nombre	%
Ensemble	451	100,0
Industrie	22	4,9
Construction	50	11,1
Commerce, transport, hébergement et restauration	60	13,3
Services marchands aux entreprises	146	32,4
Services marchands aux particuliers	173	38,4

Ménages fiscaux de l'année 2017

	2017
Nombre de ménages fiscaux	3 440
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	9 043
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	28 760
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	72

Distribution des revenus disponibles de l'année 2017

	2017
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	28 760
Rapport interdécile (sans unité)	3,4
1er décile (en euros)	15 240
9e décile (en euros)	51 250

Analyse rétrospective des résultats 2014-2019

Les recettes de fonctionnement / comparaisons

- ❑ Les produits sont inférieurs à ceux observés dans la moyenne du panel retenu et au niveau de la strate : ramenées à l'habitant, les produits 2018 de Pibrac représentent 777 €, contre 1 131 € pour la moyenne des villes de la strate
- ❑ Tous les postes de produits sont plus faibles que la moyenne :
 - > impôts locaux : 300 €/hab, contre 488 € pour la moyenne
 - > autres impôts et taxes : 33 € contre 95 €
 - > DGF : 102 € contre 152 €
 - > Produits des services et du domaine : 81 € contre 86 €

Comparaison RRF (2018, en €/hab)	Pibrac	Léguevin	Frouzins	La Salvetat SG	Moy strate
Impôts locaux	300	302	345	390	488
Autres impôts et taxes	33	46	35	29	95
DGF	102	139	134	179	152
Produits des services et du domaine	81	132	49	77	86
Autres	261	331	2	195	310
Total produits	777	950	565	870	1 131

Entre 2014 et 2019, les produits réels ont faiblement augmenté (+ 144 K€), passant de **6,82M€** à **6,97 M€** (soit + 0,4 % en moyenne par an) essentiellement sous l'effet de la baisse de la DGF.

Les recettes de fonctionnement

- ❑ Les principaux postes de produits (+ 0,4% ; + 144 K€ sur la période)

- > dynamiques

les droits de mutation : + 16 % en moyenne par an ; + 232K€

Les produit fiscal : +3,7 % par an ; + 428K€

les redevances municipales : + 3,8 % par an ; + 138K€)

- > stables

La fiscalité reversée par TM + 7 K€(DSC : + 5 % (faible effet volume) et AC -0,3%)

- > reculs

la DGF -8,8 % ; - 492K€ (contribution au redressement des finances publiques)

Les autres produits -16,1% ; - 200K€ (taxes diverses et atténuation des charges de personnel)

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 18/19	Moyenne
Produit ménages	2 121	2 169	2 314	2 448	2 573	2 549	-0,9	3,7
AC	1 830	1 820	1 814	1 797	1 791	1 785	-0,3	-0,5
DSC	191	220	225	235	243	243	0,0	4,9
Droits de mutation	214	290	427	328	388	446	14,9	15,8
DGF	1 331	1 162	1 001	906	871	839	-3,7	-8,8
Subventions et participations	85	155	175	118	78	112	43,6	5,7
Revenus locatifs	26	30	32	29	29	30	3,4	2,9
Redevances municipales	677	667	673	728	692	815	17,8	3,8
Autres produits	342	248	207	130	109	142	30,3	-16,1
Produits courants	6 817	6 761	6 868	6 719	6 774	6 961	2,8	0,4

Le fonctionnement / la fiscalité

Produits des impôts directs 2018 en €/hab (Pop INSEE)

❑ Le produit de TH de la commune est inférieur à la moyenne de la strate du fait d'un taux moins élevé (- 34 %)

❑ Le produit de FB est également plus faible (- 48 %) :
 > les bases par habitant sont comparables à la moyenne
 > mais le taux est moins élevé : - 32 %

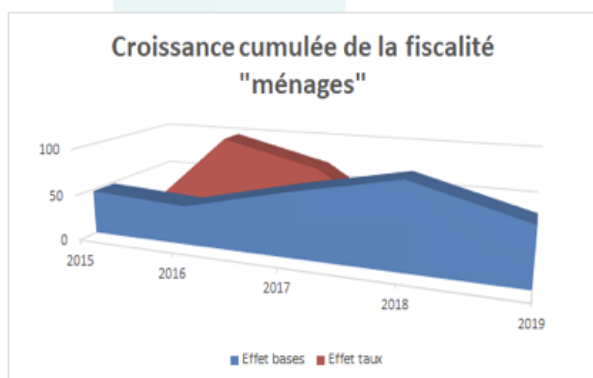
❑ Le potentiel fiscal de Pibrac (1 032 €/hab) est ainsi plus élevé que la moyenne de la strate (988 €/hab).
 Cela signifie que les bases fiscales sont globalement plus fortes (TH)

❑ L'effort fiscal (1,2) est comparable à la moyenne

	Pibrac	Léguevin	Frouzins	La Salvetat SG	Moyenne strate	Ecart à la moyenne
Taux de TH	9,99%	14,09%	15,26%	17,94%	15,21%	-34,32%
Bases nettes de TH	1 531	1 113	1 128	1 314	1 359	12,66%
Produit de TH	153	157	172	236	207	-26,01%
Taux de FB	14,11%	16,23%	20,59%	19,74%	20,88%	-32,42%
Bases nettes de FB	975	859	827	767	1 276	-23,59%
Produit de FB	138	139	170	151	266	-48,36%
Taux de FNB	89,24%	139,22%	113,84%	159,00%	52,84%	68,89%
Bases nettes de FNB	6	5	2	1	17	-64,71%
Produit de FNB	5	7	2	2	9	-40,39%
Total impôts locaux	296	303	345	389	482	-38,63%

Le fonctionnement / la fiscalité

- ❑ l'évolution de la fiscalité « ménages » s'explique par la croissance des bases d'imposition communales et par l'évolution des taux « ménages »
- ❑ Sur la période 2014 à 2019, l'effet cumulé bases et taux ; + 4,4 % en 2016, puis + 2,9 % en 2017 consolide plus fortement le produit fiscal
- ❑ bases dynamiques entre 2017 et 2018 : + 3,5 % particulièrement les bases de taxe foncière : + 4,9 % en 2018



Bases nettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol moy
Bases TH	11 853	12 191	12 328	12 760	13 110	13 518	2,7
Bases FB	7 411	7 550	7 767	7 958	8 351	8 477	2,7
Bases FNB	49	49	50	50	50	52	1,2
Taux votés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux de TH	9,33%	9,33%	9,70%	9,99%	9,99%	9,99%	9,99%
Taux de FB	13,05%	13,05%	13,70%	14,11%	14,11%	14,11%	14,11%
Taux de FNB	83,34%	83,34%	86,65%	89,24%	89,24%	89,24%	89,24%

X

Le recettes de fonctionnement / LA DGF

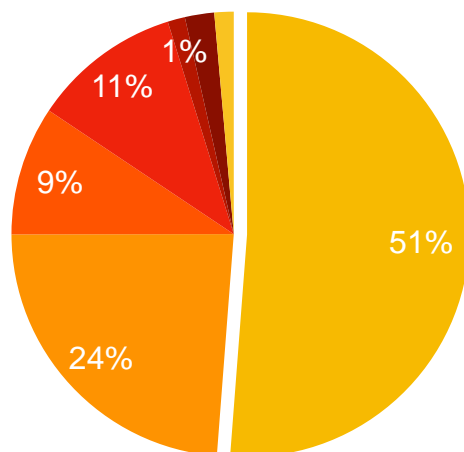
En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pop DGF	8 554	8 652	8 638	8 615	8 606	8 686
dotation de base	813	823	822	820	819	827
écêtement	0	-22	-50	-72	-95	-128
dotation superficie	8	8	8	8	8	8
complément de garantie	275	275	275	275	275	275
dotation baisse DCTP	7	7	7	7	7	7
Contrib redressement des FP	-49	-171	-298	-360	-360	-360
DSR	102	109	117	120	119	122
DNP	175	134	120	108	98	88
Total DGF	1 331	1 163	1 001	906	871	839

- ❑ L'augmentation de la population a permis à la commune d'augmenter sa dotation de base (+ 14 K€)
- ❑ L'écêtement, mis en place depuis 2015, ponctionne désormais 128 K€ sur la DGF
- ❑ La forte baisse de la DGF forfaitaire s'explique par la contribution au redressement des finances publiques (360 K€/an depuis 2017)
- ❑ La DSR augmente car les lois de finances successives ont valorisé l'enveloppe nationale de cette dotation
- ❑ Diminution de la DNP : la commune n'est plus éligible à la majoration de la DNP car son potentiel fiscal/hab est supérieur à celui de la strate

Les charges de fonctionnement

- Entre 2014 et 2019, les charges de gestion courante sont stables : + 0,6 % en moyenne par an sur la période
- Cependant, la progression est inquiétante entre 2018 et 2019 : + 6,1% (charges retraitées)
- Les augmentations 2019 des charges de personnel (+5,6 %) et des charges à caractère général (+16 %) sont en effet très élevées
- Les charges financières ont en revanche baissé (- 96 K€) car la commune n'a pas levé d'emprunts nouveaux sur la période d'étude

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 18/19	Evol moy
Charges de personnel	3 024	3 159	3 142	3 176	3 075	3 246	5,6	1,4
Charges à caractère général	1 400	1 343	1 305	1 363	1 299	1 506	15,9	1,5
Charges à caractère général retraitées						1 513	16,5	1,6
Autres charges de gestion courante	1 599	1 486	1 368	1 362	1 481	1 365	-7,8	-3,1
Autres charges de gestion courante retraitées						1 463	-1,2	-1,8
Fiscalité reversée	42	117	132	178	139	135		
Total charges de gestion courante	6 065	6 105	5 947	6 079	5 994	6 252	4,3	0,6
Total charges de gestion courante retraitées	6 065	6 105	5 947	6 079	5 994	6 357	6,1	0,9
Charges financières	176	158	143	130	98	80		
Charges exceptionnelles	56	17	13	17	5	7		
Total charges réelles de fonctionnement	6 297	6 280	6 103	6 226	6 097	6 339	4,0	0,1
Total charges réelles de fonctionnement retraitées	6 297	6 280	6 103	6 226	6 097	6 444	5,7	0,5



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Contingents et participations
- Subventions
- Charges financières
- Atténuation de charges
- Autres dépenses

Globalement les dépenses réelles en 2019 se sont envolées avec une augmentation globale de 4 %.

Les principales charges de fonctionnement

Les charges à caractère général ont explosé en 2019 : + 16,5%

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 ret	Evol 18/19
Achats	304	201	297	199	335	369	369	10,1
Fluides	340	353	299	286	290	307	314	8,3
Contrats de prestations de services	32	10	21	43	45	122	122	171,1
Patrimoine	467	407	413	472	417	457	457	9,6
Services extérieurs	150	283	160	255	106	127	127	19,8
Festivités et communication	61	43	64	58	63	71	71	12,7
Affranchissement et télécom	37	33	29	31	28	39	39	39,3
Impôts et taxes	8	13	22	19	15	14	14	-6,7
Autres	1	0	0	0	0	0	0	
Charges à caractère général	1 400	1 343	1 305	1 363	1 299	1 506	1 513	16,5

Certains postes de charges à caractère général ont fortement augmenté en 2019 :

➤ contrats de prestations de services : + 77 K€ ; achat de fournitures : + 35 K€ ; services extérieurs ; + 21K€

x

Les autres charges de gestion courante de fonctionnement

Baisse des autres charges de gestion courante sur la période

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 retraitée	Evol 18/19	Evol moy
Indemnités et frais de mission	114	74	75	69	70	71	71	1,4	-9,0
Contributions	620	590	543	552	633	597	597	-5,7	-0,8
Subventions associations	113	113	127	149	154	167	167	8,4	8,1
Subvention CCAS	446	401	346	270	300	250	308	2,7	-7,1
Autres subventions versées	295	265	265	280	310	270	310	0,0	1,0
Autres	11	43	12	42	14	10	10	-28,6	-1,9
Autres charges de gestion courante	1 599	1 486	1 368	1 362	1 481	1 365	1 463	-1,2	-1,8

En 2019 Il convient de souligner les variations significatives suivantes :

- Subventions versées aux associations : + 13 K€
- Subventions CCAS : - 50K€ ; autres subventions versées (ECP) : - 40 K€

x

Les autres charges de gestion courante / la fiscalité reversée

□ La fiscalité reversée progresse au cours de la période : + 93 K€

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FPIC	18	27	40	61	58	52
Prélèvement Loi SRU	24	90	92	117	81	83
Fiscalité reversée	42	117	132	178	139	135

□ L'augmentation de la fiscalité reversée provient :

- du prélèvement au titre de la loi SRU : +59 K€
- de la montée en charge du FPIC (augmentation de l'enveloppe distribuée au niveau national) : + 34 K€

x

Les comptes de résultats

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 retraitée
Recettes de fct	6 964	7 230	6 951	7 878	7 403	6 981	6 981
Dépenses de fct	6 726	6 802	6 460	7 677	7 096	6 777	6 882
Résultat fct exercice	238	428	491	201	307	204	99

□ En tenant compte des 105 K€ de charges à régulariser sur 2019, il convient de souligner la forte baisse du résultat de fonctionnement :

- 238 K€ en 2014
- 99 K€ en 2019, un niveau très faible

x

L'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

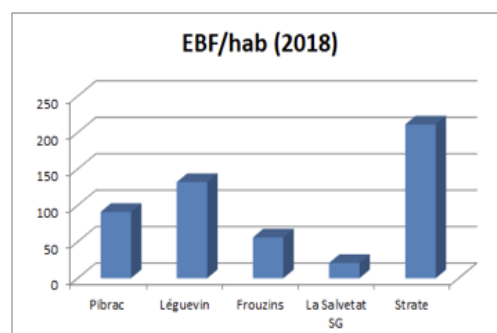
- ❑ La compréhension de la santé financière de la commune nécessite d'analyser les SIG
- ❑ Ces soldes sont déterminés à partir des flux réels des comptes de la collectivité
- ❑ L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF), l'épargne brute et l'épargne nette constituent les soldes les plus importants :
 - **EBF** : Produits courants - Charges courantes. Cet indicateur n'intègre ni le résultat financier, ni le résultat exceptionnel
 - **Epargne brute** : Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. L'épargne brute est le solde disponible pour le remboursement du capital de la dette et le financement des investissements
 - **Epargne nette** : Epargne brute - remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de calculer le solde disponible pour le financement des investissements

x

L'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

2.2.1 - L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)

- ❑ L'EBF de la commune s'élevait à 709 K€ en 2019, soit 82 €/hab
- ❑ L'EBF baisse sensiblement sur la période (EBF 2014 : 750 K€)
- ❑ En effet, les produits courants ont augmenté (+ 150 K€), mais moins vite que les charges (+ 190 K€)
- ❑ L'EBF apparait **largement moins élevé** que la moyenne des communes de la strate (212 €/hab)



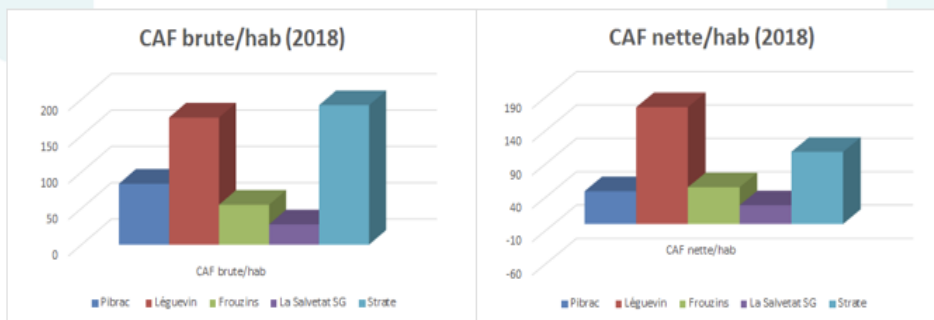
x

L'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

2.2.2 - La CAF brute et nette

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 retraitée
CAF brute	549	722	794	512	724	630	525
Taux d'autofinancement	8	11	12	8	11	9	8
Capital dette	400	397	378	384	324	248	248
CAF nette	149	325	416	128	400	382	277

- Le taux d'autofinancement brut 2019 de la commune est de **8 %**, ce qui signifie que, sur 100 € de recettes de fonctionnement, la commune a préservé 8 € pour se désendetter et s'équiper
- La commune affiche des niveaux d'autofinancement bruts et nets tout juste **corrects et très inférieurs** aux communes de la strate



X

Les dépenses d'investissement

1.2.1 - Les dépenses d'investissement

□ Les dépenses d'investissement de la commune sont composées des éléments suivants :

- le remboursement annuel du capital de la dette des emprunts passés
- les dépenses d'équipement
- les dépenses financières (participations et prêts)
- les opérations de gestion de dette, le cas échéant

En K€	TOTAL	Moy/an	Structure %
Dépenses d'équipement	8 612	1 435	80
Remboursement capital dette	2 131	355	20
Dépenses d'investissement	10 743	1 791	100%

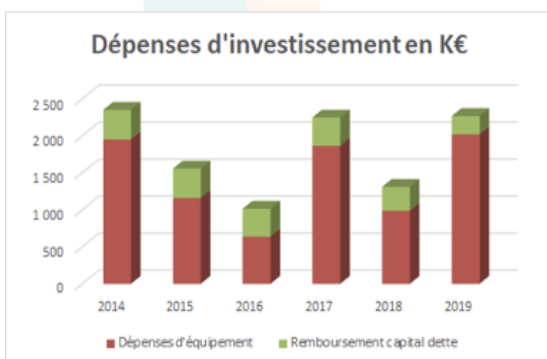
x

Les dépenses d'investissement

1.2.1 - Les dépenses d'investissement

□ Entre 2014 et 2019 la commune a réalisé 10,7 M€ de dépenses d'investissement, dont 80 % dépenses d'équipement, soit 8,6 M€

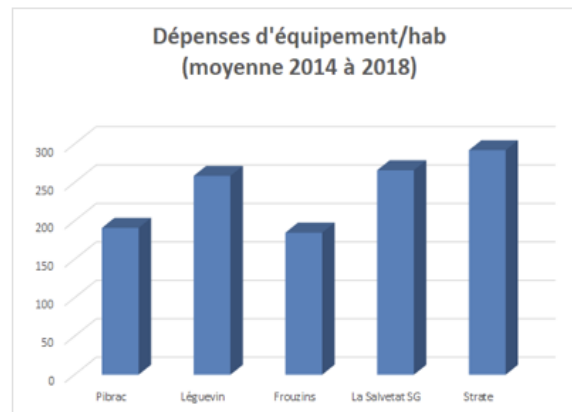
- Il convient de souligner que le niveau de dépenses d'investissement a beaucoup fluctué sur la période :
- 1 M€ en 2016
 - contre 2,3 M€ en 2019



En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	1 950	1 159	636	1 863	986	2 018
Remboursement capital dette	400	397	378	384	324	248
Dépenses d'investissement	2 350	1 556	1 014	2 247	1 310	2 266

Les dépenses d'investissement / comparaisons

- ❑ Le niveau de dépenses d'équipement est **largement plus faible** que la moyenne de la strate
- ❑ Sur la période 2014-2018, la commune de Pibrac a réalisé 191 € de dépenses d'équipement par habitant contre 292 € pour la strate (ce qui représenterait 2,5 M€ par an)
- ❑ Léguevin : 259 €/hab Frouzins : 185 €/hab La Salvetat SG : 266 €/hab



L'analyse de l'endettement et de la solvabilité

□ L'endettement a diminué de **9,3 %** en moyenne sur la période d'étude

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol moy
Stock dette au 31/12	4 500	4 103	3 725	3 341	3 017	2 769	-9,3
Produits courants	6 816	6 760	6 868	6 719	6 774	6 961	0,4
Taux d'endettement	66	61	54	50	45	40	-9,6

□ 2 ratios permettent d'analyser la capacité d'endettement et le risque « d'insolvabilité » :

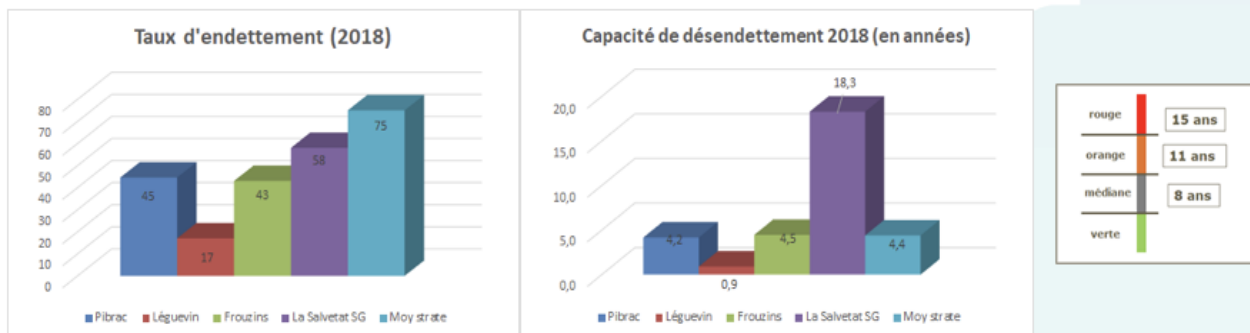
- le taux d'endettement, égal au rapport entre le stock de dette et les produits courants : ce taux mesure l'importance de la dette au regard de la surface budgétaire de la commune
- la capacité de désendettement, égale au rapport entre le stock de dette et l'autofinancement brut ; ce ratio théorique mesure la durée en années nécessaire pour rembourser la totalité de la dette en supposant que la commune y consacre la totalité de sa CAF brute

x

Profil de la dette 2020 / 2026 sans nouvel emprunt (annexe 1)

L'analyse de l'endettement et de la solvabilité

□ Le taux d'endettement 2018 de la commune est égal à **45 %**, un niveau largement plus faible que les communes comparables (75 %)



□ La capacité de désendettement de la commune (solvabilité) de 4 ans est comparable à la moyenne de la strate

Les recettes d'investissement

1.2.2 - Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement de la commune sont composées des éléments suivants :
 - > les ressources propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement et produit de cession)
 - > les subventions versées pour le financement des dépenses d'équipement
 - > l'emprunt contracté chaque année par la commune

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources propres d'invest (RPI)	288	942	95	1 223	836	144
FCTVA	169	118	53	96	265	143
Taxe d'aménagement	1	6	1	1	0	1
Cessions	0	29	20	1 086	560	0
Autres RPI	118	789	21	40	11	0
Subventions	432	196	84	8	300	296
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	720	1 138	179	1 231	1 136	440

- Les recettes d'investissement 2017 et 2018 bénéficient d'importantes cessions provenant du legs Bertaina
- Le taux de subvention des dépenses d'équipement est faible : 15 % pour la commune, contre 22 % à Léguevin, 44 % à Frouzins, 14 % à la Salvetat SG et 20 % pour la strate

L'analyse du financement des investissements

- Le besoin de financement a été couvert par l'autofinancement et par la baisse du fonds de roulement
- La somme des ressources (1,8 M€) étant inférieure au besoin de financement (3,8 M€), le fonds de roulement de la commune a en effet baissé de 2 M€ entre le 1/1/2014 et le 31/12/2019

En K€	Cumul 2014-2019	Structure
Dépenses d'équipement	8 685	
Ressources propres et subventions	4 844	
Besoin de financement (BF)	3 841	100%
Couverture du BF	1 800	47%
CAF brute	3 931	218%
Variation de dette	-2 131	-118%
Variation du fonds de roulement	2 041	53%

Tableau des grands équilibres 2014-2019 (K€)

Synthèse 2014 - 2019

Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 ret
1 Recettes courantes de fonctionnement	6 817	6 760	6 868	6 719	6 774	6 961	6 961
Fiscalité directe	2 122	2 169	2 314	2 440	2 673	2 549	2 549
Fiscalité indirecte	434	377	503	398	425	517	517
Fiscalité reversée	2 021	2 040	2 039	2 032	2 034	2 028	2 028
Dotations et subventions	1 416	1 317	1 176	1 024	949	951	951
Redevances et autres produits	824	857	836	817	793	916	916
2 Dépenses courantes de fonctionnement	6 065	6 105	5 947	6 079	5 994	6 252	6 357
Frais de personnel	3 024	3 159	3 142	3 176	3 075	3 246	3 246
Charges de gestion générale	1 400	1 343	1 305	1 363	1 299	1 506	1 513
Transferts et autres charges	1 641	1 603	1 500	1 540	1 620	1 500	1 598
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	752	655	921	640	780	709	604
4 Résultat financier	-170	-154	-141	-129	-97	-80	-81
5 Résultat exceptionnel	-32	221	14	1	41	1	0
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	550	722	794	512	724	630	523
Taux d'épargne brute	8	11	12	8	11	9	8
7 Recettes définitives d'investissement	720	1 138	179	1 231	1 136	440	440
Dotations	170	153	74	1 103	825	144	144
Subventions	432	196	84	8	300	296	296
Autres recettes	118	789	21	40	11	0	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 270	1 860	973	1 743	1 860	1 070	963
9 Dépenses d'équipement	2 027	1 159	637	1 863	986	2 019	2 019
Acquisitions et travaux	1 918	1 124	601	1 841	940	1 988	1 988
Autres dépenses d'investissement	109	35	36	22	46	31	31
10 Remboursement du capital de la dette	400	397	378	384	324	248	248
11 = 6 - 10 CAF nette	150	325	416	128	400	382	275
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	1 157	-304	42	504	-550	1 197	1 304
13 Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0
14 Fonds de roulement au 1er janvier	2 661	1 504	1 810	1 768	1 266	1 817	
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	1 504	1 808	1 767	1 263	1 817	620	
16 Encours de dette au 1er janvier	4 900	4 500	4 103	3 725	3 341	3 017	
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	4 500	4 103	3 725	3 341	3 017	2 769	
18 Capacité de désendettement (17/6)	8	6	5	7	4	4	5

Synthèse 2014 - 2019

- ❑ Entre 2014 et 2019, les produits courants ont augmenté moins vite (+ 150 K€) que les charges de même nature (+ 290 K€), ce qui explique un EBF en baisse (- 140 K€ entre 2014 et 2019)
- ❑ le niveau d'autofinancement est largement plus faible que celui constaté dans les communes de la strate
- ❑ la commune a fait le choix d'augmenter les taux fiscaux en 2106 et en 2017 (+1,3 % en moyenne sur la période) ; et a été fortement impactée par la baisse de la DGF décidée par l'Etat (- 425 K€ représente + 16 % d'augmentation de la pression fiscale)
- ❑ L'assise financière de la commune est particulière car l'amélioration de la solvabilité (17/6) s'explique essentiellement par un fort désendettement... dû à un faible effort d'équipement (-1,4 M€ par an)

Les éléments clé du budget 2020

Six « points durs » apparaissent dans l'élaboration de l'équilibre budgétaire 2020 :

1. Les conséquences financières de la crise sanitaire au plan local
2. L'héritage des choix politiques de la précédente municipalité; projets sur-dimensionnés de l'école (14 classes pour 5,77M€ TTC) et du complexe sportif (15M€)
3. Les dépenses 2019 non rattachées à l'exercice sur les 3 budgets (BP ; ECP et CCAS)
4. L'inflexion de la dynamique des impôts locaux (réforme de la taxe d'habitation)
5. La soutenabilité de l'endettement
6. Les inquiétudes sur les marchés financiers (rigidité sur les emprunts longs)

Le budget 2020 s'inscrit dans un double paradoxe :

- Notre volonté d'engager une trajectoire exigeante de construction d'équipements indispensables pour Pibrac sous contrainte de l'engagement de la précédente municipalité de construire la nouvelle école. Nous réaliserons en effet ce projet sur-dimensionné de 14 classes dont le montant s'élève à plus de 5,77M€ TTC.
- La nécessité d'absorber les déficits légués par la précédente municipalité au titre des budgets de l'ECP et du CCAS qui se traduit par l'augmentation très importante des subventions d'équilibre de la ville, les engagements contractuels 2019 au plan financier sur l'ensemble des budgets (marchés exorbitants) et le paiement en 2020 de nombreuses factures 2019.

S'agissant du budget de fonctionnement, la priorité sera donnée au gel de crédits afin de prendre en compte les dépenses nécessaires en matériels et services sanitaires d'une part, et d'autre part l'accompagnement des Pibracaises et Pibracais et des entreprises en difficulté.

Fondés sur les principes de prudence et de sincérité, les prévisions de recettes des services municipaux de la cantine et des droits de place (terrasses, étalages, marchés de plein air) anticipent une baisse de l'ordre de 30 % correspondant à l'équivalent de trois mois d'inactivité.

La TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) a également été exonérée de 30% par délibération du conseil municipal le 30 juin pour soutenir nos entreprises locales.

Outre la nécessité de couvrir les dépenses non rattachées à l'exercice 2019, les prévisions de dépense qui concourent à l'activité des services municipaux seront réduites de 15% là où ce sera possible.

La municipalité vérifiera par ailleurs que les marchés de service en cours, suspendus en raison de la crise sanitaire, pourront faire l'objet de compensations proportionnées (rattrapage partiel du service et/ou remise financière).

Conformément à nos engagements, le budget 2020 sera construit sans modifier les taux de la fiscalité locale.

Globalement la trajectoire des recettes et des dépenses de fonctionnement pour 2020 oscillera, à fiscalité constante, autour de 7 millions d'euros.

S'agissant du budget d'investissement, nous poursuivrons les opérations engagées en 2019 restant à réaliser pour un montant de 0,628M€.

La construction de l'école Maurice Fontvieille, qui coûtera 5,77 M€ pour 14 nouvelles classes, sera effective dès cet automne et s'articulera autour de 3 phases pour un objectif de mise en service courant 2022.

Par ailleurs, nous serons dans l'obligation de couvrir un montant très important d'engagement sur des dépenses d'entretien de l'ordre de 0,430M€.

Un plan pluri-annuel de modernisation de l'environnement informatique est mis en place afin de répondre aux nécessités d'une nouvelle organisation administrative et de nouvelles méthodes de travail.

Enfin, nous prévoyons dès 2020 l'architecture des transformations nécessaires aux équipements structurants dans le cadre de notre plan de rénovation du centre ville.

Le budget 2020 prévoit pour cela des crédits à hauteur de 339K€ pour la planification et la construction des futurs équipements sportifs.

Les étapes de l'élaboration budgétaire 2020

Il conviendra en premier lieu de procéder par délibération à l'affectation des résultats cumulés 2019 :

Résultat de fonctionnement 2019 : 203 909
 Résultats antérieurs reportés : 497 335
 Résultat à affecter : **701 244**

La part incompressible du besoin de financement 2020 à capitaliser sera de **123 673€**.

Les recettes de fonctionnement 2020

Les principales prévisions de recettes réelles de fonctionnement (6 807K€) seront les suivantes :

Fiscalité directe	Fiscalité reversée	Dotation globale de fonctionnement	Droits de mutation	TLPE
2625	2050	814	335	11
Pylônes	Autres taxes	Subventions et dotations	Produits des services	Atténuation charges et régie
4	27	146	693	60

Le report à nouveau sera de l'ordre de 500 K€.

Les dépenses de fonctionnement 2020

Dans les circonstances de la crise sanitaire, le budget de fonctionnement traduit sans réserves l'attention qui s'impose en direction de tous les acteurs de la vie de notre cité.

- Soutien du CCAS et de l'ECP en lourds déficits en 2019.
- Soutien aux associations : consolidation des subventions dans le domaine de la culture, du sport et de l'évènementiel.
- Soutien des forces vives dans le cadre des compétences propres de la ville et des actions portées en partenariat avec Toulouse Métropole.

Nous porterons une attention particulière aux mesures qui seront prochainement prises par le gouvernement quant aux conditions d'emploi en insertion des jeunes.

Outre les dépenses déjà engagées en raison de la crise sanitaire, un gel de crédits supplémentaires à hauteur de 20 094€ sur l'article « dépenses imprévues » est dégagé.

Cette réserve de crédits (gel en dépenses imprévues) oblige, outre les baisses mécaniques provoquées par la suspension d'activités, à une réduction globale des prévisions des chapitres suivants:

- Chapitre 011 / charges à caractère général :

Tous les crédits de dépense de ce chapitre ont été projetés sur la base d'une réduction moyenne de 7% des charges par rapport au budget 2019.

Ces estimations prennent en compte :

- la couverture des factures non payées en 2019
- l'augmentation des coûts de la maintenance (marché signé début 2020) +10 K€
- le coût du sinistre provoqué par la chute d'un arbre sur l'esplanade +25 K€

- Chapitre 012 / charges de personnel :

Le budget prévoit une réduction de 5,1% de la masse salariale prenant en compte les remplacements nécessaires au fonctionnement des services et les départs de 3 agents. Nous déplorons par ailleurs le décès de Magali Ressouches.

- Chapitre 65 / autres charges de gestion courante :

L'augmentation substantielle de ce chapitre de l'ordre de 8% s'explique par les décisions prises par l'équipe précédente :

- la forte progression du marché Léo Lagrange de 31,7%
 - la nécessité de couvrir les déficits importants du CCAS et de l'ECP
 - la subvention d'équilibre au CCAS portée à 341 248€ (subvention non versée dans sa totalité en 2019 à hauteur de 58 000€)
 - la subvention d'équilibre à l'ECP portée à 325 000€ (subvention non versée dans sa totalité en 2019 à hauteur de 40 000€)
 - la dotation aux amortissements ; +200K€ environ dont 47K€ non effectués sur 2019.
- Chapitre 023 / le virement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel) sera de l'ordre de 200K€.

Par ailleurs, nous utiliserons tous les dispositifs de souplesse concernant la commande publique qui permettent de soutenir la reprise économique en fonction des besoins locaux (accélération des mises en chantier, augmentation des avances sur les marchés publics, accélération des délais de paiement, remise de pénalités de retard liées à la crise actuelle...).

Le budget de fonctionnement 2019 sera proche des volumes suivants :

011 charges courantes	012 charges de personnel	014 atténuations de produits	65 subventions participations
1433	3139	136	1643
66 charges financières	67 charges exceptionnelles	022 dépenses imprévues	Opérations d'ordre
89	7	21	780

La section d'investissement

Le budget 2020 prend en compte les conditions particulières de calendrier et du retard dans son adoption. Néanmoins, il traduit la volonté de la municipalité de ne pas perdre un seul instant et d'impulser une nouvelle stratégie et une nouvelle dynamique pour le développement de Pibrac, tout en assurant les conséquences des décisions prises au cours du précédent mandat.

Les résultats de clôture d'investissement 2019 à reprendre au budget 2020 :

2015	2016	2017	2018	2019
846 855	816 006	531 906	974 947	-80 837

Le solde d'exécution de la section d'investissement, négatif en 2019 à -80 837€ (-123 673€ avec les RAR) venant grossir le besoin de financement global des investissements, sera repris au budget 2020.

Sa couverture devra être réalisée par le virement de la section de fonctionnement et/ou par des ressources propres de la section d'investissement pour respecter l'équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT.

Pour rappel, les résultats d'investissement qui apparaissent aux comptes administratifs de la section d'investissement, lorsqu'ils présentent des résultats négatifs, ne sont pas à proprement parler des déficits mais des besoins de financement.

Ils font en conséquence l'objet d'un report à la ligne « 001 » des budgets en négatif ou en positif.

Opérations RAR	Dépenses	Recettes
Bâtiments communaux	33 906	
Centre petite enfance	26 867	230 163
Mairie	22 334	12501
Ateliers municipaux	4 615	
Ecoles	583	
Cantine	1 409	30 000
Equipements sportifs	38 305	91 800
TMP et Bibliothèque	386	
Voirie et espaces verts	8 891	
Nouveau stade	66 276	
Réhabilitation école maternelle	424 655	221 164
Groupe scolaire Maurice Fonvieille	240	
Total	628 463	585 628

Les restes à réaliser 2019 seront également repris dans le budget pour la somme de 628K€

Les enveloppes des programmes 2020 seront globalement portées à 2,6M€.

Après les derniers arbitrages, les nouvelles enveloppes (hors RAR) seront déployées dans les proportions suivantes:

Emprunt	240K€
Gros entretiens	428K€
Ecole	1239K€
Equipements sportifs	289K€

Tableau des opérations d'investissement (RAR compris) : pour un montant de 2,63 M€ en crédits de paiement:

15- Bâtiments communaux	16 - Chauffage Eglise	18 - Petite enfance	20 - Mairie
56906	28000	156831	102333
21- Ateliers municipaux	23 - Ecoles	24 - Cantine	26 - Equipements sportifs (*)
14615	32305	26507	330437
28 - ECP / Bibliothèque	29 - Espaces publics	61 - Nouveau complexe sportif	62 - Maison des citoyens
41586	28891	71811	505440

(*) le programme 26 contient des crédits de paiements sur l'article 2031 du budget au titre des équipements sportifs pour un montant de 279 933€.

Les crédits de paiement 2020 relatifs à l'extension du groupe scolaire Maurice Fonvieille s'élèvent à 1 238 792€.

Le financement de l'investissement 2020 se déclinera de la manière suivante:

Affectation des résultats	200 K€
Recettes en RAR	586 K€
FCTVA	310 K€
Subventions	600 K€
Cessions	320 K€
Autofinancement	
Prévisionnel	200 K€
Opérations d'ordre	780 K€

La trajectoire financière 2020 / 2022 : le plan pluriannuel d'investissement

Les hypothèses retenues :

- Les investissements programmés à horizon 2022 s'apprécient sur un plan à 6 ans d'un montant global estimé entre 10 M€ et 12 M€ contenant une anticipation global d'investissement récurrent (entretien du patrimoine) de l'ordre de 1,6 M€.
- Le taux de subventionnement a été de l'ordre de 15% pendant le précédent mandat, notre objectif est de le multiplier par deux.

La trajectoire financière s'appuie par ailleurs sur les contraintes de gestion suivantes :

- maintien des taux de la fiscalité locale avec une progression des bases ménage de +3% (moyenne du dernier mandat)
- fiscalité reversée figée aux conditions actuelles
- droits de mutation 400K€ en 2021 et +3% en 2022
- autres taxes : stabilité
- produits des services 775K€ en 2021 et +3% en 2022
- anticipation de l'inflation de 1,1%
- progression annuelle des charges à caractère général de l'ordre de 1, 5% et des charges de gestion (subventions et contingents) courante de l'ordre de 1 %. Les charges de personnel sont établies sur la base d'une évolution annuelle de 2% correspondant à l'évolution moyenne du GVT et des augmentations des points de la fonction publique territoriale.

Le projet de plan pluri-annual d'investissement 2020-2022

Principales opérations (TTC) E en autorisation de programme et crédits de paiement :

OPÉRATIONS 2020 - 2022	Dépenses RAR	Dépenses 2020 CP	Recettes 2020	Dépenses 2021 AP	Recettes 2021	Dépenses 2022 AP	Recettes 2022
Construction nouvelle crèche	26867		230 163				
Réhabilitation ancienne école maternelle Fonvieille	424655		221 164				
Extension gymnase Castanette	38 305		91 800				
Bâtiments communaux	33 906						
Nouveau complexe sportif	66 276						
Divers	38 454		42 501				
Construction nouvelle école élémentaire	240	1 238 552	600000 *	3 482 882	600000 *	1 048 518	250000 *
Equipements sportifs		292 133					
Equipement sportifs Tennis				75000			
Travaux divers et gros entretien		395 062		300000		300000	
Autres divers dont informatique		80 000		50000		20000	
Acquisitions foncières						100000	
Total	628463	2 005 987	600000	3907882	600000	1468518	250000

(*) subventions Etat - DETR 300 000€ (base maximale : 1M€)
subventions CD31- 300 000€ (réciprocité Etat : 1M€)

Orientations budgétaires de l'espace culturel

Le Théâtre Musical de Pibrac

Analyse rétrospective 2015/2019 :

Un double constat : des charges qui dépassent pour la première fois les 500 000€, à 511 216€ en 2019 et progressent de 3% par rapport à 2018, alors que dans le même temps le montant des recettes, avec 470 552€ est un des plus faible de la période, en recul de 11,10%.

L'effet ciseau qui en résulte se traduit par un déficit de plus de 40 714€, alors même que toutes les charges de l'exercice, estimées à plus de 15K€, n'ont pas été comptabilisées.

L'analyse détaillée met en exergue d'une part l'augmentation de plus de 7% (+16K€) des charges de personnel au cours du dernier exercice, et d'autre part la baisse de la subvention de 14,8%, à 470K€, représentant pourtant l'engagement budgétaire de la ville.

Les charges à caractère général ont franchi un nouveau pallier en 2018 à 277K€ (+15,5%), maintenu en 2109 (-0,5%).

Parmi les recettes, il est observé la baisse de 74,6% des locations de salle, à 5723€, montant le plus faible de la période, alors que les recettes représentant les ventes des spectacles relativement stables sur les cinq saisons fléchissent également de 3,7% en 2019.

Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Charges à caractère général (011)	272831	245197	239443	276550	275245	-0,5 %
Charges de personnel (012)	206495	203875	211110	219962	235971	7,2 %
Charges exceptionnelles	575	711	1948	81	51	-58 %
Total dépenses réelles	479901	449783	452501	496593	511266	2,96 %

Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Remboursement salaires	1033	505	270	18		
Produits des services	196913	187684	182192	202086	194829	-3,7 %
Dotations et participations	265000	265000	280000	310000	270000	-14,8 %
Revenus des immeubles	10420	8680	9035	9994	5723	-74,6 %
Autres recettes	1000	1084	1000	676		
Total recettes réelles	474366	462953	472 4597	522773	470552	-11,10%

Les orientations du budget 2020 :

La culture, la créativité sont des moteurs de développement personnel, de cohésion sociale et de croissance économique.

Le Théâtre Musical de Pibrac subit, comme toutes les structures culturelles, la crise de la COVID et ceci après une année difficile, sans avoir perçu l'intégralité de la subvention communale de l'année 2019. Par ailleurs, le budget 2020 couvre plus de 15 000€ de factures non rattachées à l'exercice 2019.

Malgré ces paramètres, le TMP a réussi en 2020 à reporter les spectacles professionnels de la période de confinement. Un seul a été annulé sur demande de l'artiste.

La perte se concentre sur les spectacles de juin, issus du festival « Pibrac Créa ».

Dans un tel contexte, la recherche d'un équilibre financier est impossible.

Nous faisons le choix d'augmenter exceptionnellement la subvention communale au bénéfice de l'ECP afin de répondre aux propos introductifs, soutenir les artistes, le monde culturel, l'économie et proposer du divertissement à tous.

La programmation 2020/2021 gardera son volume et présentera une offre diversifiée avec une large place aux productions locales.

Les programmations futures seront travaillées pour répondre aux demandes évolutives du public en termes de propositions. Les goûts et attentes se modifient.

Le TMP ne sera pas en lutte concurrentielle avec les salles voisines mais travaillera dans la recherche de complémentarité. Le renforcement des liens avec le territoire sera un axe fort d'orientations.

La crise COVID impose de n'ouvrir la billetterie qu'en septembre afin d'être le plus à jour possible avec les normes et contraintes sanitaires et de garantir au public les représentations vendues.

L'outil technique TMP sera entretenu selon ses besoins, avec l'objectif constant du confort du public fidèle et du nouveau public. Dès la rentrée, un nouveau site internet permettra une meilleure lisibilité sur la nature des spectacles, la diversité de la programmation et une nouvelle interface de vente en temps réel.

Le TMP, ce sera toujours la « grande salle » mais pas que, la salle dénommée « Petit TMP » proposera désormais une programmation en partenariat avec les acteurs locaux et les autres structures culturelles de la ville comme la médiathèque.

Une attention particulière sera portée à la jeunesse qui subit la crise sanitaire et qui a besoin plus que jamais de propositions culturelles, dès le plus jeune âge.

Les axes du budget 2020 :

Affectation des résultats : report du déficit de 37 006,27€ (ligne 002) et solde d'exécution de la section d'investissement de 34 882,96€ (ligne 001)

Les recettes de fonctionnement estimées à 445 K€, en recul d'environ 94 K€ par rapport au budget voté en 2019 malgré l'augmentation de la subvention d'équilibre de la ville à 325K€

- Baisse prévisible de la vente de spectacle de l'ordre de 86 K€
- Effondrement des locations de salle avec un prévisionnel à 1,8K€
- Les charges de fonctionnement équilibrées à 445K€ comprenant le déficit 2019 (37K€)
- Les charges à caractère général réduites de 100 K€ avec un prévisionnel établi à 181 K€
- Les charges de personnel également en baisse et estimées à 212K€
- Les dotations aux amortissements fixées à 15K€

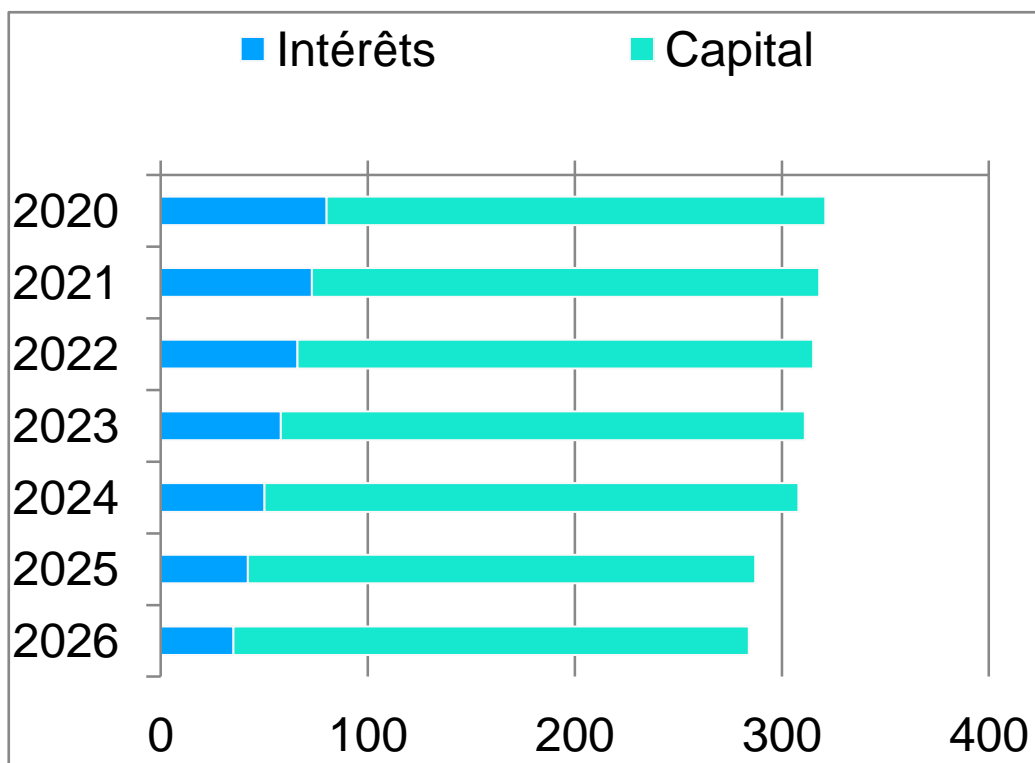
Le budget d'investissement fixé à 50 K€ reprend les restes à réaliser d'un montant de 5K€. Il prévoit le doublement des immobilisations corporelles par rapport à 2019 ; son montant est fixé à 36,5K€

- Dont les outillages techniques pour 24K€ ; matériels de bureau pour 2,8K€ et du mobilier pour 9,5K€
- Des immobilisations incorporelles pour 8, 36K€

Les recettes d'investissement pour 50 K€ comprennent la reprise du solde d'exécution pour 35K€ et les amortissements pour 15K€.

Annexe 1 : profil de la dette sans nouvel emprunt

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts	80145	72892	65501	57969	50292	42465	35365
Capital	241117	245678	248515	253352	258337	244518	248932



Annexe 2 : suppression de la taxe d'habitation / le RFR

Pour en bénéficier, il faut avoir un **revenu fiscal de référence (RFR)** inférieur au plafond. Le montant est calculé automatiquement par le fisc.

PERSONNE SEULE

27 706 € (pour 1 part fiscale)



COUPLE SANS ENFANT

Ou personne seule avec 1 enfant

44 124 € (pour 2 parts
fiscales)



COUPLE AVEC 2 ENFANTS

56 438 € (pour 3 parts fiscales)



Annexe 3 : le coefficient correcteur

LE COEFFICIENT CORRECTEUR

Lorsqu'une commune voit la part départementale de taxe foncière (TFPB) issue de son territoire excéder la perte de produit de taxe d'habitation, la commune est dite « sur-compensée ».

Le coefficient correcteur viendra réduire le volume du produit de TFPB qui lui reviendra, il sera de fait compris entre 0 et 1.

Les communes « sur-compensées », composent le groupe le plus nombreux : 24 656 communes sont concernées. Parmi ces dernières, les communes pour lesquelles la sur-compensation sera inférieure à 10 000 euros devraient conserver cet excédent.

On trouve parmi ces dernières, des communes dont le produit de TH sur les résidences principales est structurellement faible, du fait des valeurs locatives peu élevées, de taux très faibles ou d'une faible densité de logements. La sur-compensation peut également provenir de taux départementaux de taxe foncière élevés. C'est souvent le cas d'où la géographie marquée des territoires fortement sur-compensés.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources.

- La perte sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Cette compensation interviendra à partir de 2021.

Pourquoi un coefficient correcteur ?

Le montant de TFPB départementale transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH de celle-ci.

- Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune sur-compensée ».
- Il peut être inférieur et on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un **Coefficient Correcteur** fixe calculé par les services de l'Etat en 2021, qui s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Son application aura pour conséquence une minoration pour les communes sur-compensées (avec un "Co-Co" inférieur à 1) et une augmentation de recette de TH pour les communes sous-compensées (avec un "Co-Co" supérieur à 1).

Les communes pour lesquelles la sur-compensation sera inférieure ou égale à 10 000€ ne se verront pas appliquer de coefficient correcteur et garderont le bénéfice de l'intégralité de leur compensation.

